



28-2024

DELIBERATION N°2
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 21 Mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Absents excusés : 2

L'an deux mil vingt-quatre le 21 mai , à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 17 mai 2024

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Julien DELHEUR, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN., Odile PINTURIER, Valérie GUILLAUME, Jean LESQUIR.

Absents excusés : Hervé DUQUESNE (pouvoir à Frédéric MILLET) Didier MASSACRIER (pouvoir à Jean LESQUIR)

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : autorisation signature devis et demande de subvention aménagement espace de la Roche.

Le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de l'espace de la Roche en lien avec le CMJ, des devis avait été présentés pour ce qui concerne la partie jeux et la partie toilettes sèches, une demande de subvention avait été faite dans le cadre de l'enveloppe territorialisée du département et autres organismes. A la suite d'une nouvelle réflexion sur le projet et les tarifs, il est proposé de partir sur un budget plus approprié au budget communal. Le montant étant très réduit, le Maire propose de partir sur deux demandes distinctes sur l'enveloppe solidarité du département.

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur l'autorisation de signer les devis suivants et de l'autoriser à demander une subvention au département dans le cadre de l'enveloppe de solidarité :

Pour les jeux RONDINO d'un montant de 16 060.09 TTC

Pour le socle THOMAS GRANULAT de 2119.75 TTC

Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, décide** à l'unanimité

D'approuver ces deux devis.

D'autoriser à demander deux subventions au département dans le cadre de l'enveloppe de solidarité.

14 voix sur 14 voix exprimées
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Transmis au représentant de l'Etat le : 27/05/2024

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND

Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 27/05/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20240521-delib2-cm5-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2024